

FORMATION PARITAIRE MIXTE ACADÉMIQUE DU 6 AVRIL 2010,
EXAMEN DES AFFECTATIONS SUR POSTES ADAPTÉS AU TITRE DE L'ANNEE 2010-2011
DECLARATION LIMINAIRE

Réunis ce jour en Formation Paritaire Mixte Académique pour l'examen des affectations sur postes adaptés au titre de l'année scolaire 2010-2011 des adjoints d'enseignement, des agrégés, des certifiés et des chargés d'enseignement, force nous est de constater que nous sommes contraints d'effectuer ce travail dans un contexte de pénurie de postes proposés à nos collègues en difficulté, de diminution constante des supports proposés et mis à disposition.

Les moyens budgétaires qui seraient nécessaires pour permettre de répondre aux besoins des personnels ne sont volontairement pas attribués, et ce en pleine logique avec la politique de suppression massive de postes et de renvoi de tous les collègues devant des classes.

Parallèlement à cette réduction des moyens à la portion congrue dans tous les secteurs de l'éducation nationale comme dans l'ensemble des services publics, les conditions de travail se dégradent à grande vitesse, les tâches se multiplient et l'autoritarisme des hiérarchies s'érige en mode de gestion des personnels.

Dans ce contexte, il ne fait pas bon rencontrer de quelconques difficultés au risque de se retrouver en face de soi-même et de devoir assumer la situation sans aucune forme d'aide de l'institution, sinon celle que les collègues apportent par leur solidarité quand c'est possible. En effet, bien des collègues souffrent en silence, culpabilisés qu'ils sont d'avoir le sentiment de ne pas parvenir à gérer de concert les difficultés professionnelles grandissantes, le stress au travail et, dans bien des cas, le poids de la maladie handicapante.

Au-delà des maladies malheureusement contractées par nos collègues, des handicaps ou des séquelles d'accidents de la vie, les pathologies professionnelles sont en nombre croissant et se diversifient. L'augmentation de la souffrance au travail ne concerne hélas pas que les personnels de l'éducation nationale, comme l'actualité nous le rappelle trop souvent, mais elle est bien présente dans nos établissements et commence à faire des ravages. Cela devrait rendre tout à fait prioritaire l'ajustement de l'offre de postes adaptés aux besoins constatés.

De plus, les difficultés sociales et la pauvreté due au chômage massif et aux salaires de misère liés à des emplois précaires très largement sous rémunérés, ne sont pas sans conséquences sur nos élèves. Des familles stressées et insécurisées quant à leur situation professionnelle font des élèves souvent nerveux au comportement moins calme. Ces élèves ne trouvent plus, non plus, l'aide qu'ils pourraient espérer de l'institution qui ne paie pas correctement ses personnels et qui de ce fait ne trouve pas les assistantes sociales en nombre suffisant, ni les infirmières, ni les psychologues et médecins scolaires. Ces élèves se retrouvent dans des classes aux effectifs croissants ce qui ne fait qu'augmenter leurs propres difficultés et rend le travail des collègues plus compliqué et parfois même quasiment impossible.

Il n'est donc pas surprenant que face à une situation générale qui se dégrade gravement, les conditions des métiers de l'éducation et en particulier celles du métier d'enseignant se détériore sévèrement. Il est en conséquence tout à fait choquant de constater que le nombre de postes adaptés proposés à nos collègues cette année ne soit pas supérieur au nombre proposé l'année dernière et que nous dénonçons alors comme déjà très insuffisant pour faire face aux besoins exprimés.

Enfin, le cadrage de l'attribution des quelques postes adaptés dont l'académie de Paris dispose, imposé par Madame la Secrétaire Générale lors du groupe de travail du 31 mars préparatoire à cette commission paritaire, n'est pas sans poser problème. En effet, comment accepter l'idée que l'entrée ou le maintien dans le dispositif, voire la sortie, dépende de la qualité du projet professionnel des collègues concernés ?

Les postes adaptés ont été installés pour répondre à des situations de maladies, de handicap ou de grande difficulté qui font généralement que les collègues dans ces situations ne peuvent précisément pas concevoir un projet professionnel. Ils n'expriment d'ailleurs pas tous le désir de changer de métier mais bien plutôt celui de pouvoir souffler, continuer à travailler dans l'éducation en adaptant autant leur situation professionnelle que leurs conditions d'exercice.

A ce jour, nous sommes contraints de constater et nous le dénonçons, que l'attribution des postes adaptés dans cette académie se fait sur des critères discutables, et de plus, dans des conditions non satisfaisantes de transition de suivi médical, de dossiers inégalement renseignés et de données de rémunération, de niveau de pension, non communiquées au moment du groupe de travail.

Sur ce dernier point d'ailleurs, permettez-nous d'exprimer notre vive inquiétude face aux mesures gouvernementales annoncées en matière de retraite qui laissent craindre une aggravation très sévère et lourde de conséquences sur les conditions du départ de nos collègues et sur le montant des pensions. Il nous paraît donc tout à fait prioritaire de prendre cette donnée en considération et de ne pas mettre des collègues en situation de départ contraint.

La perspective de l'augmentation du nombre d'années travaillées avant de pouvoir prendre sa retraite laisse bien évidemment craindre une augmentation conséquente de la détérioration de l'état de santé de nos collègues. Cette crainte est double quand on constate les effets désastreux de la gestion managériale et comptable des personnels, autant au niveau national qu'au niveau de l'académie de Paris.

Paris, le 6 avril, 2010